

Unis et le Canada dans le domaine du commerce.

Il n'entre nullement en jeu un conflit entre deux philosophies opposées du commerce. Il ne s'agit pas essentiellement d'un désaccord quant aux objectifs. Il y a même, quant aux faits, une large mesure d'accord. Les points en litige sont des questions qui portent principalement sur l'élaboration d'un accord relatif aux produits de l'industrie automobile, élément de caractère unique et d'importance cruciale dans les relations économiques entre nos deux pays.

C'est pourquoi les divergences sont difficiles à résoudre. Nous touchons là aux opérations de sociétés multinationales de propriété américaine, dont la production est réalisée tant aux États-Unis qu'au Canada et qui fournissent le marché nord-américain. Comment pourra-t-on assurer ces opérations de la manière la plus efficace, avec le moins de restrictions possible pour le commerce et à l'avantage des deux pays? Comment la production automobile (et par là les possibilités d'emploi) sera-t-elle répartie de manière à ce que chacun ait sa juste part?

Voilà les questions auxquelles nous essayons de répondre depuis de nombreux mois, bien avant la date du 15 août où fut annoncée la nouvelle politique économique des États-Unis.

C'est un problème important, mais vous comprendrez pourquoi j'ai dit qu'il n'entre nullement en jeu une différence fondamentale de principe entre nos deux pays, au point de vue de la politique commerciale. Il serait à vrai dire ridicule qu'il se produisît une fissure sérieuse dans nos relations à la suite des difficultés que pose la réalisation d'une entente sur l'avenir de l'accord relatif à la production automobile qui a été si avantageux pour le Canada et pour les États-Unis.

Toutes ces mesures ne représentent qu'une partie des efforts déployés en vue de libéraliser le commerce international, efforts auxquels toutes les nations commerciales du monde participent, tout comme elles cherchent à protéger leurs intérêts économiques essentiels dans un monde interdépendant.

J'ai déjà affirmé que pour le Canada, la prospérité formait un objectif indivisible. J'ai dit aussi que les préoccupations et les intérêts de chacune de ses parties étaient distinctes, et que le gouvernement fédéral devait tenir compte de ces préoccupations et servir ces intérêts.

Terre-Neuve possède d'abondantes richesses en ressources humaines, en minéraux et en réserves forestières, exploitées grâce à la présence de capitaux canadiens et étrangers, et avec l'aide du gouvernement fédéral. Mais je crois qu'il est réaliste d'affirmer que la prospérité, pour Terre-Neuve, repose en grande partie sur les pêcheries du large.